

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE \*****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE FOGGING OIL  
Code de produit : 84812

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien du moteur.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.  
29 Rue des Tourrais  
69290 Craponne, France  
Téléphone : +33-472-570 133  
Télécopie : +33-472-570 493  
E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com  
Website : www.starbrite-europe.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
FR - Téléphone : +33-472-570 133 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS \*****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CLP ((CE) no : Aérosols, catégorie de danger 1.  
1272/2008)

Risques pour la santé : Peu de danger à l'utilisation industrielle ou commerciale. L'exposition d'une forte concentration des vapeurs de dissolvant et gaz peut provoquer a un effet narcotique.

Risques physiques/ chimiques : Extrêmement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis a une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.

Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Attention: Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Nocif pour les animaux domestiques.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

- H- et P- phrases : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Etiquetage supplémentaire: aucun.

**2.3. Autres dangers**

- Autres informations : La classification du produit est basé sur la mélange sans gaz propulsant (en se basant sur point 1.1.3.7 de Regulation CE No. 1272/2008). Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS** \*

**3.2. Mélanges**

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Butane	10 - < 25	106-97-8	203-448-7		
Propane	10 - < 20	74-98-6	200-827-9		
Huiles minérales	0,1 - < 1	----	----	MAC	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Butane	Flam. Gas 1; Press. Gas	H220; H280	GHS02; GHS04
Propane	Flam. Gas 1; Press. Gas	H220; H280	GHS02; GHS04
Huiles minérales	----	----	----

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS** \*

**4.1. Description des premiers secours**

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.  
Non appropriés : Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux aérosols surchauffés. L'eau peut être utilisée pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour les pompiers : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée. Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE \*

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. L'accumulation de gaz hautement inflammables peut provoquer un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

### SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur. Considérez le Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3.

Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

**SECTION 8      CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE** \*

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations
Butane	FR	1900	-	-
Butane	BE	2375	-	-
Butane	CH	1900	-	-
Butane		1450	1810	
Propane	BE	1800	-	
Propane	CH	1800	7200	4x15 min.
Propane		1800	-	
Huiles minérales	FR	5	10	brouillards
Huiles minérales		1	3	MAC: NO, SV, LT

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

\*

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Aérosol.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: Non applicable.	Non mesurable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation.
Point/intervalle d'ébullition	: Inconnu.	Non mesurable.
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	:	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 1.3 ( Butane )
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 9.5 Propane
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Inconnu.	
Pression de vapeur (20°C)	: 4 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0.73 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Non applicable.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

\*

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

**Inhalation**

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 5.259 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact cutané**

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire**

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ingestion**

- Toxicité aiguë : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. DL50 calculé: > 1990 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
- Aspiration : Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

\*

**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 160 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 11108 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Non applicable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 729 g/l

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

\*

**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : AÉROSOLS  
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : AEROSOLS

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 2  
Code de classification : 5F  
Groupe d'emballage : -  
Etiquette de danger : 2.1



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 2.1  
Groupe d'emballage : -  
EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U  
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 2.1

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

<b>SECTION 15    INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION</b>	*
---	---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

<b>SECTION 16    AUTRES INFORMATIONS</b>	*
--	---

**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

## Explication des phrases H de la rubrique 3 :

- H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

## Explication des classes de danger de la rubrique 3:

- Flam. Gas 1 : Gaz inflammable, catégorie 1.  
Press. Gas : Gaz sous pression.

## Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë  
CLP : Classification, étiquetage et emballage  
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction  
CEE : Communauté économique européenne  
IATA : Association internationale du transport aérien  
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population  
MAC : Maximum Allowable Concentration  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable  
OECD : Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique  
PC : Catégorie de produits chimiques  
PT : Type de produit  
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances  
RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
STP : Installation de traitement des eaux usées  
SU : Secteur d'utilisation  
VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition  
ONU : Organisation des Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Histoire

- Date de la première émission : 06-02-2006  
Date de la seconde émission : 19-06-2012  
Date de la troisième émission : 12-09-2012  
Date de la quatrième émission : 16-11-2015
- Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.